

**Communiqué**  
**3 avril 2025**

## **Les conseils de développement réaffirment leur soutien aux CESER**

Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la simplification de la vie économique, la commission spéciale de l'Assemblée nationale a adopté deux amendements actant la suppression des CESER. Le texte sera débattu en séance publique à partir du 8 avril.

Institués auprès des Régions, les CESER rassemblent les forces vives de la société civile pour éclairer les décisions publiques. Comme les conseils de développement, ils construisent un lien essentiel entre la société civile organisée et l'action publique.

La complémentarité entre CESER et conseils de développement renforce le dialogue territorial.

Dans un moment où la société appelle à plus d'écoute et de participation, supprimer ou affaiblir les CESER reviendrait à réduire les espaces de dialogue et à priver les territoires d'un levier d'intelligence collective.

Les conseils de développement réaffirment leur attachement à ces instances de dialogue et d'expertise au service des territoires.